

# Migrations internationales : un enjeu planétaire

## Déclaration du groupe de la CGT

Avant tout, la CGT tient à remercier l'administration pour le travail réalisé dans les conditions que vous connaissez tous.

Cet avis est le fruit de longs débats contradictoires, mais n'est-ce pas là la quintessence de notre assemblée ? La CGT souhaite saluer le choix du rapporteur qui a privilégié une entrée par le respect des droits de l'homme et l'aide au développement. La vision géopolitique, voire mondialiste, retenue par le rapporteur permet de relativiser, grâce notamment aux chiffres, les perceptions qu'on peut en avoir en France ou en Europe.

Comme le rappelle l'avis, l'Union européenne n'est pas la première terre d'asile choisie par les réfugiés. Pour ceux qui souhaitent y venir, ils doivent être accueillis dignement, sans distinction de sexe, de nationalité ou de religion. C'est la convention de Genève comme les traités européens qui doivent s'appliquer. L'asile est un droit.

La CGT estime que la situation de réfugié n'est pas le fruit du hasard. C'est avant tout la conséquence des conflits en Afrique, au Proche et au Moyen-Orient : en Irak, en Syrie, en Lybie, en Érythrée, au Niger et dans bien d'autres pays encore. Les bombardements par les grandes puissances ne régleront rien et ne feront que jeter encore plus de femmes, d'hommes et d'enfants sur les chemins d'une émigration imaginée salvatrice.

La CGT soutient que la solution est politique car chacun sait ici qu'aucun mur, aussi haut soit-il, aucun garde de frontière, aussi armé et nombreux soient-ils, aucune loi, aussi restrictive soit-elle, ne pourra jamais empêcher un être humain de quitter son pays, sa famille, ses amis s'il n'a aucune perspective d'avenir chez lui.

La CGT estime qu'il y a là une double responsabilité : celle des États que je viens de décrire et celle de grands groupes, notamment pétroliers, qui pillent les richesses des pays sans jamais se soucier du progrès social ni de l'environnement, exploitant ainsi la détresse humaine.

Il faut changer de regard sur les travailleurs migrants : ils ne prennent le travail de personne. Bien au contraire, ce sont à eux que l'on confie le plus souvent les tâches les plus ingrates et les plus pénibles. Ils contribuent ainsi à l'accroissement des richesses et à l'amélioration des comptes sociaux de la protection sociale.

Quant au chômage, le seul examen statistique démontre qu'il n'y a pas de corrélation entre immigration et chômage.

Vous le savez, la CGT ne partage pas la préconisation sur l'application de la directive européenne dite « retour », même dans des conditions respectant les droits humains parce qu'elle ne solutionne en rien la cause de la migration. Nul ne quitte son pays sans raison valable et l'avis rappelle d'ailleurs les principales causes de migration. En outre, rappelons-nous le fiasco de la prime au retour pour les Roms comme le désastre des Africains abandonnés en plein désert sans eau ni nourriture par les autorités marocaines.

Toutefois, compte-tenu des nombreux amendements de la CGT retenus par le rapporteur, la CGT a voté l'avis.